

AFP (21/12/11)

## Chantier des Halles: un recours contre la vente du Forum à Unibail rejeté

Le tribunal administratif de Paris a rejeté le recours d'une association qui a attaqué il y a plusieurs mois la vente du Forum des Halles au consortium privé Unibail-Rodamco dans le cadre de l'immense chantier de rénovation des Halles, a annoncé mercredi la Ville de Paris.

La décision remonte à lundi, précise-t-elle dans un communiqué, soulignant qu'en rejetant le recours de l'association Accomplir, le tribunal a "validé la légalité du protocole foncier conclu entre la Ville et la Société civile du forum des Halles de Paris, filiale d'Unibail-Rodamco et d'Axa".

La porte-parole d'Accomplir, Elisabeth Bourguinat, a annoncé mercredi que l'association faisait appel de la décision, rappelant qu'"il est illégal de privatiser les voies publiques" et que celles-ci "ne peuvent être désaffectées".

Elle a aussi annoncé qu'elle attaquerait la vente en elle-même lorsque celle-ci aura lieu.

Le conseil municipal parisien avait voté en novembre 2010 en faveur de la cession du Forum des Halles, au coeur de Paris, au consortium privé Unibail-Rodamco pour une somme de 238 millions d'euros (82 élus avaient voté pour, 57 contre, 6 s'étaient abstenus).

Une manière pour la Ville de financer un tiers de l'investissement total évalué à 802 millions d'euros hors taxe pour la rénovation du site, un projet cher au maire PS de Paris et porté par sa première adjointe, Anne Hidalgo (PS).

Le protocole prévoit aussi "la cession partielle de la propriété, à partir de 2055, des commerces et des rues secondaires du Forum".

"Les plaignants avaient formé un recours estimant notamment que ce contrat était illégal et procédait de faveurs injustifiées octroyées par la Ville de Paris", rappelle la Ville.

Pour elle, "le tribunal a estimé au contraire qu'il n'y a eu aucun avantage injustifié octroyé par la Ville de Paris et que les contreparties du protocole sont justes".

Le tribunal a aussi "jugé justifié que la Ville envisage de déclasser les voiries secondaires du Forum des Halles, pour autant que les axes principaux, menant aux transports collectifs, restent dans le domaine public".

AFP